

# VOUS VENDEZ ? NOUS DIAGNOSTIQUONS LE GAZ !

## ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

### L'ENJEU

Chaque année en France, 6 000 personnes sont victimes d'une intoxication aiguë au monoxyde de carbone et 300 en décèdent. Il s'agit d'un gaz inodore, asphyxiant très toxique qui, absorbé par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine et peut, à fortes doses, tuer également en quelques minutes. En outre, en cas de fuite de gaz, une explosion ou un incendie peuvent survenir, entraînant la destruction du logement ainsi que de nombreuses victimes.

L'état de l'installation est réalisé en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

### DIAGNOSTIC GAZ

État de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

### IMMEUBLE

Logement comportant une installation fixe de gaz réalisée depuis plus de quinze ans (parties privatives).

### QUAND ?

Transaction : à annexer au compromis.

### VALIDITÉ

3 ans.

### RESPONSABILITÉS

Garantie des vices cachés.

Mise en danger de la sécurité d'autrui.

### Etat de l'installation intérieure de gaz

Articles L134-6, R134-6 à 9, L271-4 à 6, R271-1 à 5 du Code de la Construction et de l'Habitat - Arrêté du 06/04/2007 - Norme NF P 45-500

---

Le diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes.

Le diagnostic concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz. Il concerne également les installations d'appareils de cuisson s'ils sont alimentés par une tuyauterie fixe.

Le diagnostic porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants : la tuyauterie fixe, le raccordement en gaz des appareils, la ventilation des locaux et la combustion.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic et s'effectue sans montage ni démontage. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur tout ou partie de l'installation.

La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés. Les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

La responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

Pour traiter les éventuelles anomalies relevées, il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié.

**Monoxyde de carbone (CO)**  
L'opérateur de diagnostic utilise un appareil permettant de contrôler la proportion de monoxyde de carbone (CO) contenue dans l'air. Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, donc indétectable. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, quel que soit le gaz utilisé. Il se diffuse très rapidement dans l'environnement et agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine.

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure ;
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes ;
- 10 % de CO dans l'air tue immédiatement.

Il convient donc de ne pas obstruer les orifices de ventilation des locaux et de faire appel à un professionnel qualifié pour procéder à l'entretien des conduits de fumée ainsi que des appareils à gaz, une fois par an.

**CONCLUSION**

Diagnosticur AGENDA, après diagnostic de l'état de l'installation intérieure gaz atteste que :

**L'installation comporte 2 anomalies, dont 1 de type A1 qui devra être réparée ultérieurement, 1 de type A2 qui devra être réparée dans les meilleurs délais.**

Pour toute partie d'immeuble non contrôlée, le propriétaire devra rendre l'accès sécurisé possible et nous contacter pour un complément d'expertise

A défaut, les conclusions du présent rapport ne seront réputées définitives que pour les parties effectivement contrôlées.

**GAZ**

#### IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE GAZ N° 1

**Type de logement :** Maison individuelle  
**Nature du gaz distribué :** Gaz naturel  
**Installation alimentée en gaz :** Oui  
**Distributeur de gaz :** GRDF  
**Contrat de fourniture de gaz :**  
**Titulaire :** M. & Mme Jean DUPONT  
**N° point de livraison gaz :** Non communiqué  
**N° point de comptage estimation :** 12345678901234  
**N° de compteur :** 12345ABC67890

**Constatations diverses**

La distance à parcourir entre l'organe de coupure générale et la façade étant supérieure à 20 m, il est recommandé d'installer un organe de coupure supplémentaire, soit en façade extérieure, soit à l'intérieur au plus près du point de pénétration.

**Anomalies identifiées**

Photo	N° contrôle	Type défaut	Libellé des anomalies et recommandations
	5	A1	L'espace annulaire de la canalisation de gaz à la pénétration dans l'habitation n'est pas obturé.

N° contrôle : Référence du point de contrôle tel que défini par la norme NF P 45-500 - Les risques encourus correspondants sont explicités en fin de rapport  
 Type défaut : A1 - Réparation ultérieure - A2 - Réparation dans les meilleurs délais - Dd (Danger Grave & immédiat) : Réparation avant mise en service

#### IDENTIFICATION DE L'APPAREIL A GAZ N° 1

**Relié à l'installation de gaz n° : 1**  
**Localisation :** Garage  
**Type :** Appareil raccordé  
**Genre :** Chaudière mixte  
**Puissance :** 24 kW  
**Marque :** Viessmann  
**Modèle :** XYZ+  
**Année de mise en service :** 1990  
**N° de série :** 9876ABC

**Constatations diverses**

Documents fournis :

- Justificatif de contrôle de vacuité du conduit de fumées de moins d'un an
- Justificatif d'entretien de la chaudière de moins d'un an
- Notice d'utilisation de l'appareil

C'est tellement plus simple de choisir le plus sûr

GAZ

10

©AGENDA France Reproduction interdite.

## ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Le Code de la Construction et de l'Habitation impose aux vendeurs la réalisation d'un diagnostic gaz dans les logements comportant une installation fixe de gaz (gaz naturel, propane et exceptionnellement butane) datant de plus de 15 ans.

### Notre mission

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes.

Contrôles :

- de la tuyauterie fixe ;
- des raccordements ;
- de la ventilation ;
- des appareils fixes ;
- de l'atmosphère.

Les anomalies constatées sont classées en fonction de leur caractère de gravité. Si l'état de l'installation présente une anomalie particulièrement grave, (DGI : Danger Grave et Immédiat) le diagnostiqueur est dans l'obligation de condamner tout ou partie de l'installation.

Toujours en cas de DGI et s'il s'agit de gaz en réseau ou en citerne, le distributeur de gaz est prévenu et prend contact avec le titulaire du contrat de fourniture de gaz pour l'accompagner dans sa démarche de correction des anomalies DGI. Si, à l'issue du délai qu'il a fixé, le distributeur de gaz ne reçoit pas l'attestation de levée de DGI (déclaration sur l'honneur que les anomalies ont été corrigées), il intervient pour interrompre la fourniture de gaz. Cette interruption sera effective jusqu'à ce qu'il réceptionne l'attestation de levée de DGI.

### Quelques recommandations

Il convient de ne pas obstruer les orifices de ventilation des locaux et d'entretenir les conduits de cheminée. Une fois par an faites vérifier par un professionnel qualifié vos conduits de fumée ainsi que vos appareils à gaz. Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble. Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, qui déversent des gaz de combustion chargés en monoxyde de carbone et en oxydes d'azote ne doivent être utilisés que par intermittence, exclusivement dans des locaux ventilés. Ils doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

Contrôle de l'atmosphère



Citerne de propane



Tube périmé



Compteur



Robinet sans bouchon



Aération obturable



Conduit troué



Trop de coudes



Consultez la réglementation complète de ce diagnostic sur notre site  
[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)